

## **Présentation de la présidente de la FCFA, Marie-France Kenny Sommet de la langue du Nunavut, 9-12 février 2010**

Je tiens à remercier le gouvernement du Nunavut de nous avoir invités à participer à ce Sommet de la langue. C'est un grand privilège pour nous, et je transmets les salutations des communautés francophones et acadiennes du Canada à tous et toutes les Nunavummiut.

Je tiens également à vous exprimer toutes mes félicitations pour l'adoption de la Loi sur les langues officielles du Nunavut. Vous avez là une loi généreuse, visionnaire, qui parle d'affirmation et de prise en charge des Inuit du Nunavut dans une relation de dialogue et de cohabitation positive avec les communautés francophones et anglophones. Vous avez une loi qui parle de respect.

Une loi qui prône une action positive, comme le fait la Loi sur les langues officielles du Nunavut, c'est très important. Mais comme on l'a vu avec la Loi canadienne sur les langues officielles, il arrive qu'une loi dépende de la volonté qu'on a de la mettre en œuvre. C'est pourquoi il est tout à votre honneur de tenir le présent Sommet et surtout de préparer un Plan de mise en œuvre global de la Loi, telle que celle-ci le prévoit.

Je vous admettrai d'ailleurs que vous avez franchi là une étape très importante qui est absente de la Loi fédérale sur les langues officielles. On ne prévoit pas dans la Loi fédérale un tel plan de mise en œuvre qui déterminerait de quelle manière elle doit être appliquée. Il existe certes un règlement qui remplit ce rôle, mais il ne s'applique qu'à la Partie IV, celle sur les communications et les services au public. Il n'y a pas de vision d'ensemble sur la façon de s'y prendre pour mettre en œuvre l'ensemble de cette loi.

Pourquoi faire ce rapprochement avec la Loi sur les langues officielles du Canada? Je ne suis pas une experte de la réalité des trois communautés linguistiques au Nunavut, et c'est très bien ainsi, parce que c'est vous les experts, et c'est vous, les trois communautés, qui allez fournir les grandes orientations du Plan de mise en œuvre global. Mais je suis ici pour mettre l'expertise de la FCFA au service de votre réflexion, et notre expertise a trait à la manière dont on s'y est pris, au cours des 40 dernières années, pour mettre en œuvre la Loi sur les langues officielles.

La FCFA a publié un document d'analyse et de positionnement sur ce sujet en novembre dernier, où nous avons posé un diagnostic sur ce qui fonctionne bien et ce qui ne fonctionne pas, et dans lequel nous avons formulé des recommandations. Mon propos aujourd'hui est de vous présenter les grandes lignes de nos constats et de nos recommandations, en traçant des liens avec les grands objectifs de la Loi sur les langues officielles du Nunavut et en espérant que les leçons que nous avons apprises pourront vous être utiles dans l'exercice de planification auquel vous participez.

## **La Loi sur les langues officielles du Canada après 40 ans : une approche de mise en œuvre qui a échoué**

Commençons par dresser les grandes lignes de notre bilan de quatre décennies de politique linguistique au Canada. Un bilan que nous avons voulu dresser parce qu'il fallait, à notre avis, qu'il reste quelque chose de concret du 40<sup>e</sup> anniversaire de la Loi, que nous avons fêté en grande pompe en 2009. Il fallait qu'on saisisse l'occasion pour agir afin de boucher les trous importants qu'il reste dans la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles.

Qu'on ne me méprenne pas. Cette Loi, qui prône l'égalité réelle du français et de l'anglais, a eu des impacts très positifs. Je pense notamment à toutes les institutions et aux services de langue française qui se sont mis en place partout au pays. Je pense aux progrès dans l'engagement des gouvernements provinciaux et territoriaux envers l'épanouissement du français. Je pense aux institutions fédérales qui prennent effectivement très au sérieux leurs obligations sous la Loi sur les langues officielles.

Ceci étant dit, il faut se rendre à l'évidence. Il existe des lacunes criantes et, quand on pense qu'il s'agit d'une loi qui a 40 ans, ce sont des lacunes injustifiables. Comment se fait-il que dans trois bureaux fédéraux désignés bilingues sur quatre, on ne soit pas en mesure de nous faire savoir qu'on peut être servi en français?

Comment se fait-il que dans une région désignée bilingue, comme la capitale nationale ou encore au Nouveau-Brunswick, trois employés fédéraux sur 10 n'aient pas la capacité de travailler dans la langue officielle de leur choix comme ils en ont le droit?

Le grand constat que nous avons tiré, dans notre analyse de la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles, c'est qu'on a manqué, au cours des 40 dernières années, de volonté politique et administrative d'agir et d'appliquer la Loi dans son intégralité. La plupart du temps, on a laissé à la haute direction de chaque ministère ou agence le soin de déterminer de quelle façon on respecte les obligations sous la Loi. De cette manière, plusieurs institutions fédérales, laissées à elles-mêmes, en sont venues à ne même pas faire le strict minimum pour remplir leurs obligations.

Pire, on en est venu dans plusieurs cas à voir la Loi comme une série d'obligations distinctes, un peu comme une liste de tâches où l'on appose un X à côté de chaque item au fur et à mesure qu'on avance. On met des petits panneaux English/français sur un bureau, on traduit des documents parce que c'est ce que la loi nous dit de faire, mais on n'en fait pas plus parce qu'on a oublié qu'en bout de ligne, la raison d'être de la Loi, c'est d'assurer le respect et l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais et d'appuyer le développement des minorités francophones et anglophones.

Ce n'est pas de cette manière qu'on produit un changement social.

Voilà pourquoi nous avons proposé une nouvelle approche pour la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles au Canada, une approche qui nous ramène à l'intention de la Loi.

Cette approche est **cohérente** parce qu'elle reconnaît que tout, dans la Loi, est interdépendant. Elle est **consistante** et **continue** parce qu'elle sous-entend un effort soutenu et un changement important à la façon dont la *Loi* est gérée, appliquée et même considérée par l'appareil fédéral.

Plus précisément, nous avons mis de l'avant quatre recommandations spécifiques. Dans un premier temps, nous avons parlé d'un règlement universel qui fixerait les règles du jeu pour l'application de la Loi. Un règlement où on ne traiterai pas de façon séparée les grandes parties de la Loi comme les communications et services au public, la langue de travail et l'appui au développement des minorités de langue officielle.

Plutôt, on reviendrait aux grands objectifs de la Loi pour offrir des services qui appuient le développement des communautés en répondant à leurs besoins. En même temps, on définirait des mesures pour permettre aux employés fédéraux francophones de travailler dans leur langue, ce qui aurait un impact positif sur la capacité d'offrir des services en français au citoyen.

Notre deuxième recommandation a trait à la responsabilité ultime de la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles*. Il faut confier la coordination de toute l'application de la *Loi* à une institution qui a une autorité claire sur l'ensemble de l'appareil fédéral et qui peut exiger des résultats. Nous avons recommandé que ce soit le Bureau du Conseil privé, le ministère du Premier ministre, qui joue ce rôle.

Parallèlement, nous avons aussi recommandé un changement de culture. Il y a dans chaque ministère, dans chaque agence, des employés qui croient à l'importance de la Loi sur les langues officielles, qui veulent agir pour en assurer le respect. Mais trop souvent, ils sont isolés. Il faut qu'on décloisonne, qu'on ouvre, qu'on fasse en sorte que la question des langues officielles soit présente partout dans chaque ministère, que l'institution au complet devienne un champion à ce niveau.

Notre troisième recommandation vise la participation des communautés et surtout l'imputabilité des institutions gouvernementales à cet égard. Non seulement le gouvernement doit-il nous consulter sur nos besoins, il faut que nous puissions influencer l'élaboration des programmes et des politiques qui ont un impact sur nous. Mais surtout, il faut que les institutions fédérales soient contraintes de démontrer comment elles ont travaillé avec les communautés et comment elles répondront à leurs besoins.

Je constate d'ailleurs que la Loi sur les langues officielles du Nunavut établit des obligations très détaillées sur la participation des communautés à l'élaboration du plan de mise en œuvre et l'établissement des priorités. Mon point de vue sur cette participation, je vous l'exprimerai en citant l'ancienne commissaire aux langues officielles du Canada, Dyane Adam : « Vous devez vous assurer d'être présents à toutes les étapes de la mise en

œuvre des politiques et des programmes gouvernementaux. Ne vous contentez pas de moins ».

Enfin, la dernière recommandation que nous avons formulée dans notre rapport concerne le commissaire aux langues officielles. Nous proposons d'explorer la possibilité d'un pouvoir accru qui permettrait au commissaire d'exiger des mesures correctives des institutions fédérales qui ne respectent pas leurs obligations, ainsi qu'un pouvoir de sanction à l'égard de ces institutions pour assurer que les mesures correctives soient effectivement mises en œuvre.

C'est ça, prendre une loi au sérieux.

D'ailleurs, plusieurs des avancées au chapitre de la *Loi sur les langues officielles* et du respect de droits linguistiques, au cours des 40 dernières années, sont le fait d'individus qui connaissaient leurs droits, ont déposé des plaintes et intenté des actions juridiques, et ainsi fait avancer les choses.

Le gouvernement a des obligations claires envers les francophones, les Inuit et les anglophones du Nunavut. Il incombe à ces communautés de s'assurer qu'elles obtiennent rien de moins que tout ce à quoi la loi leur donne droit, qu'il s'agisse d'obtenir les services dans la langue de notre choix ou de participer pleinement à la l'élaboration des programmes et politiques. Plus on fera la promotion de ces droits, plus la mise en œuvre de cette loi sera une réussite.

Et je suis d'ailleurs très contente de voir la Loi sur les langues officielles du Nunavut prévoir des sanctions d'ordre financier pour toute personne ou organisme qui aurait fait preuve de discrimination à l'égard d'un individu parce que ce dernier aurait porté plainte au commissaire aux langues. Je trouve particulièrement intéressant qu'on propose de verser les sommes ainsi recueillies dans le Fonds de promotion des langues officielles.

Le dernier élément que j'aimerais aborder dans cette présentation, puisqu'on parle de réussite, a trait aux délais de mise en œuvre de la Loi. Quarante ans après l'adoption de la Loi sur les langues officielles, on voit toujours des personnes unilingues occuper des postes désignés bilingues. Les francophones sentent que les délais de mise en œuvre ont assez duré, et que la fonction publique a eu assez de temps pour se conformer aux exigences de bilinguisme. C'est pourquoi je vous encourage à faire en sorte que des délais précis soient fixés pour que les membres de la fonction publique du Nunavut qui sont visés par les obligations linguistiques acquièrent ou perfectionnent les compétences nécessaires. Et surtout, il faut que ces délais soient fermes et fixes. Vous êtes en droit de ne pas avoir à attendre des années.

En conclusion, je vous parlerais de vision. On a adopté la Loi sur les langues officielles du Canada, il y a 40 ans, parce qu'on avait une vision claire de ce que notre pays, notre société, pouvaient être. On a vu grand. Je vois la même chose dans la Loi sur les langues officielles du Nunavut. Vous avez voulu une loi qui célébrerait à la fois la langue et

l'expression culturelle Inuit et le dialogue entre les trois communautés linguistiques du territoire.

Maintenant, le plus difficile reste à faire – passer de la vision à l'action. C'est pourquoi je termine avec ces mots : n'oubliez jamais la raison d'être, les intentions, les objectifs de cette Loi. Et surtout, ne laissez jamais votre gouvernement l'oublier.